

**Sujet :** [INTERNET] Mes observations sur le projet de parc photovoltaïque à Berrac.

**De :** Germaine CANTEGRIL <jermaine\_cantegril@yahoo.fr>

**Date :** 14/10/2022 23:54

**Pour :** "pref-berrac@gers.gouv.fr" <pref-berrac@gers.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis copropriétaire en indivision de la maison située au lieu-dit "Le Claux", à BERRAC.

Des commentateurs bien-pensants n'hésitent pas à dire que les opposants au projet photovoltaïque sont rétrogrades et réfractaires à toute nouveauté.

Il se trouve qu'aucun de ces ardents défenseurs du projet n'aura sa maison ou son jardin tout près d'un vaste champ de panneaux photovoltaïques.

Par contre, ce vaste champ industriel, selon le projet annoncé, s'étalera à l'extrémité de l'allée de cèdres bicentenaires de la propriété du Claux ; il n'y aura que la route à traverser !

En cas d'incendie sur ladite installation, les cèdres (résineux) et tous les arbres de l'allée du Claux ne seront qu'à quelques encablures d'un feu pouvant rapidement devenir hors de contrôle, comme cela s'est vu à Magescq avec plus de 100 hectares détruits durant le week-end du 18 septembre 2022. Dans ces conditions, la maison du Claux ainsi que toutes celles jouxtant l'installation envisagée seraient fortement menacées.

Cette installation industrielle va en outre fortement modifier l'aspect naturel du paysage. Et quels impacts sur la santé des riverains ? Personne n'a de réponse claire... sans compter les nuisances dues aux travaux gigantesques de l'installation dans toutes ses étapes.

En l'état actuel du projet, il est clair que Le Claux sera aux premières loges quant aux différentes nuisances engendrées, nuisances qui entraîneront de façon certaine une dévalorisation immobilière de 40% au moins d'après les professionnels du secteur.

Je plaide pour Le Claux, mais il va sans dire que le village de Berrac, si justement inscrit aux Monuments Historiques, et les propriétés Le Comb et Le Padouenc, sont tout autant concernés.

Ce type d'installation photovoltaïque, de taille industrielle, doit être implanté loin des habitations et des routes de grand passage, loin de la vue et de la perception des habitants et des promeneurs.

Cette décision de bon sens peut encore être prise, pour le plus grand bien de tous.

Je vous remercie, monsieur le Commissaire Enquêteur, de prendre en compte mes remarques.

Avec mes salutations très respectueuses.

Germaine CANTEGRIL, née BONNE